

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 46/2024**

Afférents au Conseil Municipal : 27  
En exercice : 24  
Date d'affichage : 6 mai 2024  
Date de convocation : 6 mai 2024

**SEANCE DU 16 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le seize mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 6 mai 2024, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – 1<sup>er</sup> Adjoint.  
Le Secrétaire de séance désigné est : Mme Evelyne NOTO CAMPANELLA

Présents : Tous les conseillers municipaux sauf :  
Absent(es) représenté(es): M. Diana (pouvoir à Mr Baude), Feraud (pouvoir à Mme Pellegrino), Gournay (pouvoir à Mr Espoto), Walter (pouvoir à Mr Pignon)  
Absents : Mme Lekim

**Objet: Attribution des subventions aux associations exercice 2024**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint propose aux membres du Conseil Municipal de répartir les subventions en faveur des associations, suite à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint précise que le montant total à attribuer s'élève à la somme de 948 500 euros décomposé suivant le tableau ci-annexé, la somme de 112 500 euros ayant déjà été attribuée en Conseil Municipal les 18 janvier et 11 avril 2024, la somme de 16 900 euros restant à répartir.

En outre, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer les conventions d'objectifs pour l'année 2024 qui y sont liées, conformément à la loi n°2000.321 du 12 Avril 2000 et le décret d'application n°2001-495 du 6 Juin 2001, pour les subventions excédent la somme de 23 000 euros.

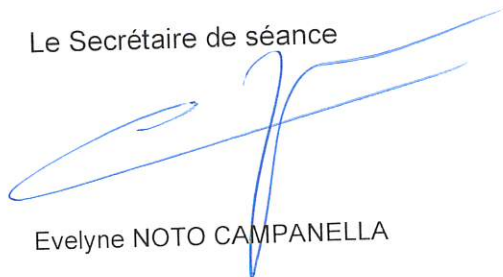
Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé de Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint,
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,

- Décide de procéder à la répartition des subventions en faveur des associations pour l'exercice 2024, comme indiqué dans le tableau ci-annexé,
- Indique que les crédits sont prévus au budget communal, exercice 2024.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Secrétaire de séance



Evelyne NOTO CAMPANELLA



Pour le Maire empêché  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint



Philippe PIGNON

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 47/2024**

Afférents au Conseil Municipal : 27  
En exercice : 24  
Date d'affichage : 6 mai 2024  
Date de convocation : 6 mai 2024

**SEANCE DU 16 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le seize mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 6 mai 2024, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – 1<sup>er</sup> Adjoint.  
Le Secrétaire de séance désigné est : Mme Evelyne NOTO CAMPANELLA

Présents : Tous les conseillers municipaux sauf :  
Absent(es) représenté(es): Diana (pouvoir à Mr Baude), Feraud (pouvoir à Mme Pellegrino), Gournay (pouvoir à Mr Espoto), Walter (pouvoir à Mr Pignon)  
Absents : Mme Lekim

**Objet : Budget Général : Approbation du Compte de Gestion 2023**

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier Public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Trésorier Public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les chiffres du Compte Administratif concordent avec ceux du Compte de Gestion,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Décembre 2023,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**ADOpte, A L'UNANIMITE**, le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Public, dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif.

Le Secrétaire de séance

  
Evelyne NOTO CAMPANELLA



Pour le Maire empêché  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint

  
Philippe PIGNON

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
N° 48/2024

Afférents au Conseil Municipal : 27  
En exercice : 24  
Date d'affichage : 6 mai 2024  
Date de convocation : 6 mai 2024

**SEANCE DU 16 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le seize mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 6 mai 2024, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – 1<sup>er</sup> Adjoint.  
Le Secrétaire de séance désigné est : Mme Evelyne NOTO CAMPANELLA

Présents : Tous les conseillers municipaux sauf :

Absent(es) représenté(es): M. Diana (pouvoir à Mr Baude), Feraud (pouvoir à Mme Pellegrino), Gournay (pouvoir à Mr Espoto), Walter (pouvoir à Mr Pignon)

Absents : Mme Lekim

**Objet : Budget Général: approbation du Compte Administratif 2023**

Le Conseil Municipal,

-Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 et L2311-5 ;

- Délibérant sur le Compte Administratif 2023 exécuté par Monsieur le Maire, ordonnateur,
- Après s'être fait exposer le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- Après s'être rapproché du compte de gestion 2023 du Trésorier Public,
- **ADOpte A L'UNANIMITE** le Compte Administratif 2023 du budget général de la commune et approuve les résultats arrêtés comme suit :

LIBELLES	PREVU	REALISE	R.A.R 2023	Besoin financement Section investissement
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>				
DEPENSES 2023	16 043 630.00€	15 628 750.46€		
Vrt section d'investi.2023	1 761 180.00€	-		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>17 804 810.00€</b>	<b>15 628 750.46€</b>	-	
RECETTES 2023	16 338 566.81€	17 816 516.20€		
Ex fonction reporté 2022	1 466 243.19€	1 466 243.19€		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>17 804 810.00€</b>	<b>19 282 759.39€</b>	-	
<b>EX.FONCT.CLOTURE 2023 -</b>	<b>+ 3 654 008.93€</b>			
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>				
DEPENSES 2023	14 673 300.00€	4 214 363.14€		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 673 300.00€</b>	<b>4 214 363.14€</b>	<b>1 375 473.35€</b>	
RECETTES 2023	6 669 797.32€	5 108 270.54€		
Vrt section fonct.2023	1 761 180.00€	-		
Ex investis.reporté 2022	6 242 322.68€	6 242 322.68€		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 673 300.00€</b>	<b>11 350 593.22€</b>	<b>880 101.15€</b>	
<b>EX.INVEST.CLOTURE 2023 -</b>	<b>+ 7 136 230.08€</b>			
<b>EX.GLOBAL DE CLOTURE 2023</b>	<b>+ 10 790 239.01€</b>			
<b>BESOIN DE FINANCEMENT 2023</b>				<b>- 495 372.20€</b>



- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives aux résultats de l'exercice, au fonds de roulement, au bilan d'entrée et de sortie en débit et en crédit, au titre des différents comptes budgétaires.

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent à :

\* **Section d'investissement** :

- en dépenses :	1 375 473.35€
- en recettes :	880 101.15€

\*VOTE :

POUR : 23

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

Le Secrétaire de séance

  
Evelyne NOTO CAMPANELLA

Pour le Maire empêché  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint



  
Philippe PIGNON